

2022



Rapport de gestion

# FMV en 2022

Appelée à devenir le leader suisse dans la production et la commercialisation d'hydroélectricité, FMV SA soutient l'État du Valais, les communes concédantes et les entreprises valaisannes d'approvisionnement en électricité pour relever les défis liés aux retours des concessions, à la création de l'« Usine Hydroélectrique Valais » et à la transition énergétique dans le cadre de partenariats fédérateurs qui se nouent aussi en particulier avec les acteurs suisses, historiques ou nouveau, de la branche. Ce rapport relate les actions stratégiques menées par FMV en 2022, ainsi que leurs déclinaisons opérationnelles.

## Utilisation des abréviations

### FINANCES

<b>CHF</b>	franc suisse
<b>kCHF</b>	1000 francs suisses
<b>MCHF</b>	1 million de francs suisses

### ÉNERGIE

<b>kWh</b>	kilowattheure
<b>GWh</b>	gigawattheure (1 million de kilowattheures)
<b>TWh</b>	térawattheure (1 milliard de kilowattheures)

### PUISSANCE

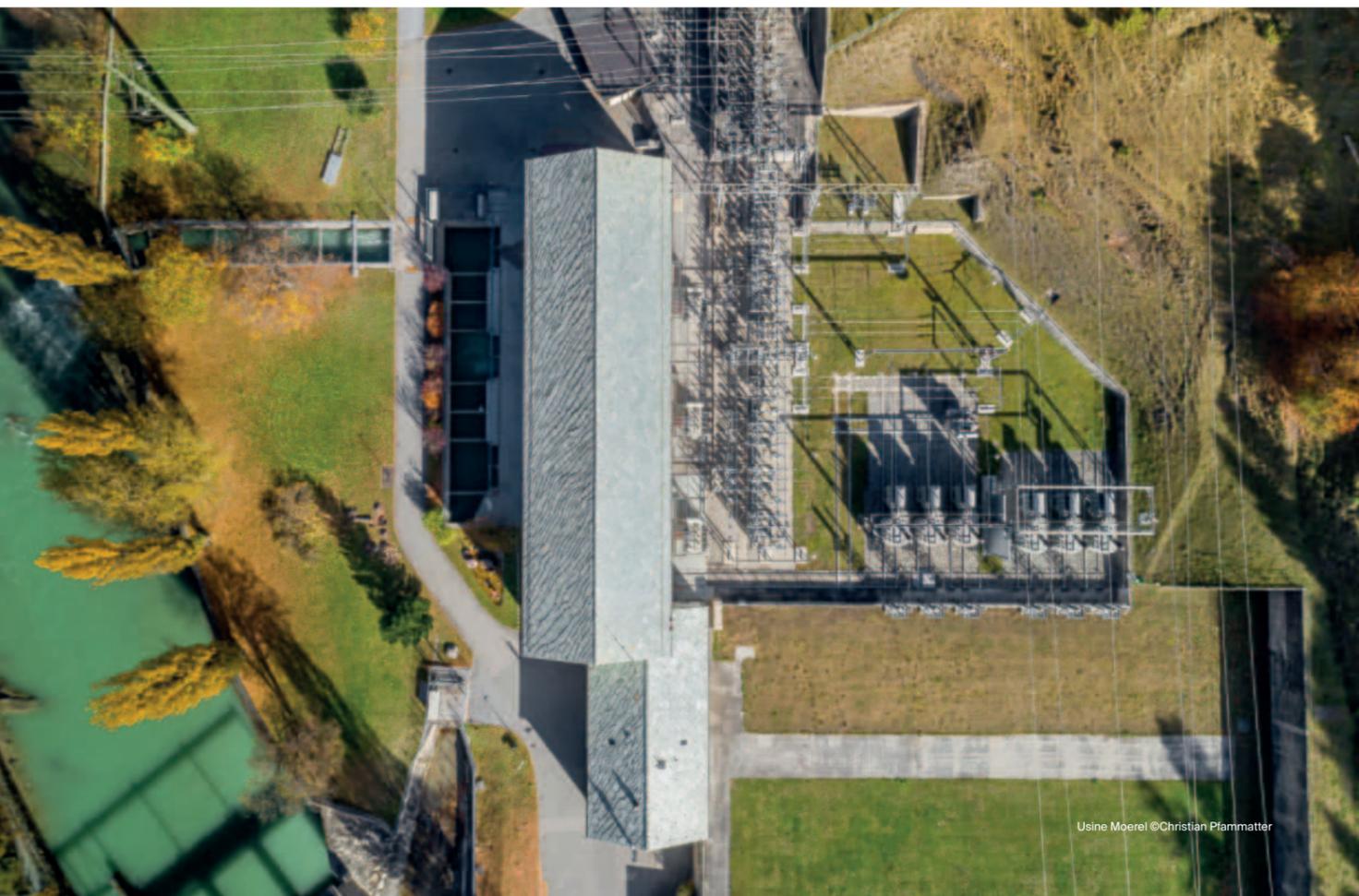
<b>kW</b>	kilowatt (1000 watts)
<b>MW</b>	mégawatt (1000 kilowatts)
<b>GW</b>	gigawatt (1000 mégawatts)

### AUTRES

<b>EAE</b>	Entreprise d'approvisionnement en électricité
<b>HT</b>	Haute tension
<b>THT</b>	Très haute tension
<b>NLC</b>	Centre de conduite du réseau de Chalais
<b>IT</b>	Technologies de l'information
<b>NER</b>	Nouvelles énergies renouvelables
<b>GRD</b>	Gestionnaires de réseaux de distribution

# Sommaire

	2	FMV en 2022
<b>Messages</b>	6	Le portrait de FMV
	7	Le message du Président
	8	Les chiffres clés de FMV
	9	Le rapport du Directeur général
	10	Les faits marquants
<b>FMV en 2022</b>	15	La production hydroélectrique
	17	La gestion de l'énergie
	19	Les réseaux HT
	21	Les services supports
	23	FMV et la durabilité
<b>FMV en structure</b>	26	Organisation
	28	Participations
	30	Aménagements et réseaux
<b>FMV en chiffres Comptes annuels</b>	34	Proposition du Conseil d'administration
	35	Compte de résultat
	36	Bilan
	38	Tableau des flux de trésorerie
	39	Annexe et commentaires
	44	Rapport de l'organe de révision
<b>Le groupe FMV en chiffres Comptes consolidés</b>	48	Principes et périmètre
	51	Compte de résultat consolidé
	52	Bilan consolidé
	53	Tableau des flux de trésorerie consolidés
	54	Commentaires sur les comptes consolidés
	57	Rapport de l'organe de révision



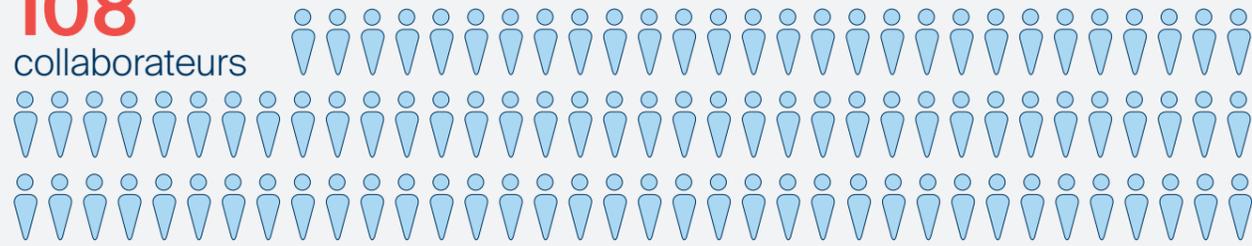
01

# Messages

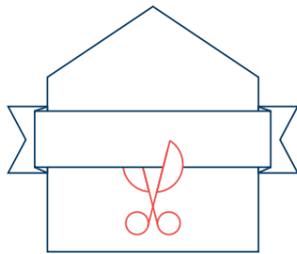
# Le portrait de FMV

108

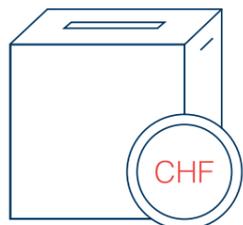
collaborateurs



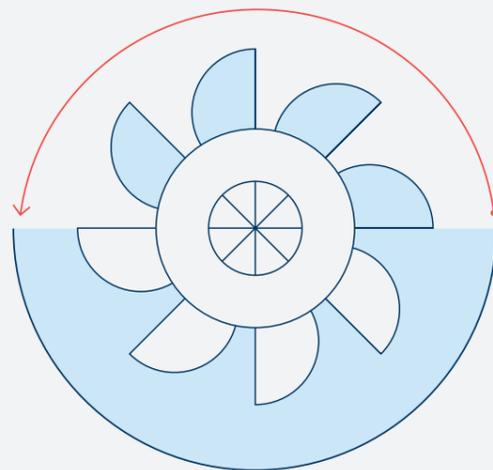
26 CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES PRODUISENT :



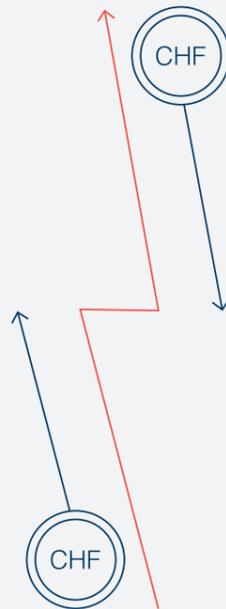
FMV a été fondé en  
**1957**



**100 MCHF**  
de capital-actions



**±1 TWh**  
de production annuelle



**±3 TWh**  
de mouvements  
annuels d'énergie

7



## Le message du Président Un cap rigoureusement tenu malgré l'instabilité générale

**La Suisse de l'énergie se situe aujourd'hui à un point de bascule. Assurément, notre canton fait partie de la solution. FMV sera un acteur de ces changements.**

Damien Métrailler, Président du Conseil d'Administration

L'année 2022 a été marquée par un contexte énergétique tout à fait particulier. D'une part, la guerre en Ukraine a entraîné l'arrêt des exportations de gaz naturel russe, dont l'Allemagne était un grand consommateur pour sa production électrique. D'autre part, le parc nucléaire français a connu quelques difficultés. Or, en hiver, la Suisse déficitaire doit importer de l'électricité pour satisfaire ses besoins. Ces deux éléments conjugués ont débouché sur une hausse exponentielle des prix sur les marchés et alimenté un risque de pénurie. Si les conditions météorologiques clémentes dès l'automne ont permis une détente relative, la vigilance reste de rigueur tant les incertitudes demeurent importantes pour les prochains hivers. Ces défis, tout à la fois historiques et immédiats, confirment le rôle majeur que va jouer le Valais, terre d'énergies, dans la sécurité d'approvisionnement du pays en électricité et dans la transition énergétique. Assurément, notre canton fait partie de la solution. Dans ce contexte, FMV, en mains des collectivités publiques valaisannes, s'engage avec détermination à développer les énergies renouvelables, objectif des stratégies nationale et cantonale. La Suisse se situe aujourd'hui à un point de bascule. FMV sera un acteur de ces changements.

En Valais, s'ajoute à ces grands défis celui des retours des concessions hydrauliques. Au cours des 20 prochaines années, une douzaine de concessions arriveront à échéance. Les communes concédantes sont appelées à jouer un rôle fondamental. En se fédérant, en intégrant judicieusement ses partenaires historiques, notre canton dispose d'une opportunité unique de créer de la valeur supplémentaire et de développer des compétences et des postes de travail hautement spécialisés pour les quatre prochaines générations. C'est dans cette perspective que FMV apporte son soutien aux communes concédantes et poursuit ses réflexions pour optimiser le parc de production hydroélectrique valaisan fort de 160 centrales dont FMV sera propriétaire à 30%. Avec pour vision, la construction progressive, au gré des

retours des concessions, de l'Usine Hydroélectrique Valais ! Détenue par les acteurs valaisans et suisses, cette usine exploitera de façon coordonnée et efficiente un parc produisant une électricité flexible, indigène et renouvelable. FMV inscrit cette approche énergétique dans une vision plus globale, celle de la multifonctionnalité de l'eau. Les renouvellements des concessions et les projets d'extension de la force hydraulique sont une opportunité pour mettre en place une gestion intégrée des multiples usages de la ressource « eau », dictée par les effets du dérèglement climatique. Ils créent également une opportunité pour réfléchir à la diminution des risques des crues, en bonne intelligence avec les grands projets de sécurisation de la vallée du Rhône.

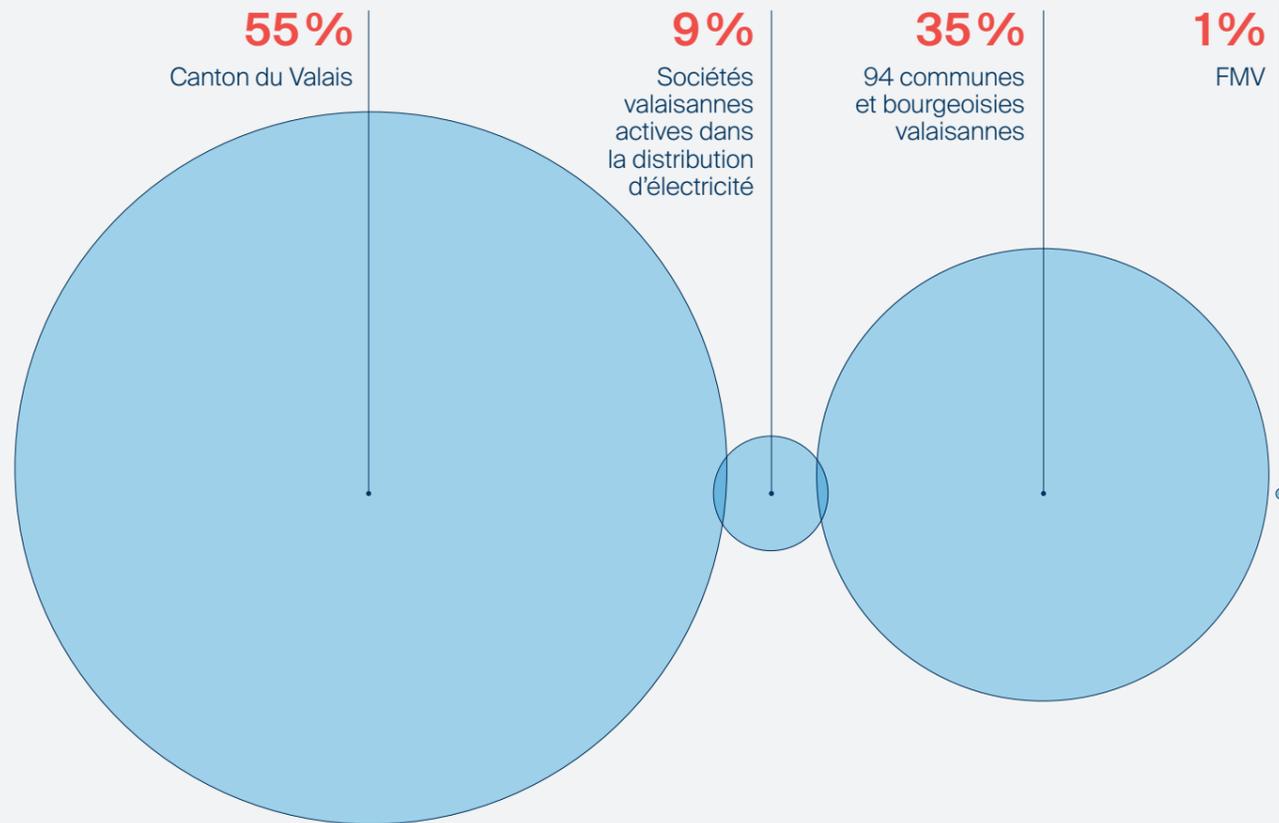
La production hydroélectrique peut être complétée avantageusement par celle d'une autre ressource, très disponible sur le territoire cantonal : le soleil ! Aux côtés de ses partenaires, FMV soutient la réalisation de parcs photovoltaïques alpins tel Grengiols Solar. Ces deux sources de production, « eau et soleil », constituent un binôme gagnant qui contribuera à combler le déficit hivernal, à s'affranchir des énergies fossiles et à renforcer notre autonomie énergétique. La forte augmentation du photovoltaïque et des productions décentralisées nécessite en parallèle la consolidation de nos réseaux électriques ainsi qu'une attention soutenue à leur stabilité.

À ce titre, deux événements ont marqué l'année 2022 : la création de la société cantonale d'exploitation des réseaux à haute tension, Valgrid SA dont FMV est l'actionnaire principal, et la mise en service de l'extraordinaire centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, cruciale pour la stabilité des réseaux suisses et européens, dont FMV est actionnaire à hauteur de 10%. Ces concrétisations sont de très bon augure dans la perspective des autres grands projets fédérateurs, telle la plateforme cantonale de gestion et de commercialisation de l'électricité, avec les partenaires valaisans et hors canton, dans l'intérêt des générations futures de notre pays. Faisons-le pour nos enfants et nos petits-enfants, comme nos prédécesseurs l'ont intelligemment pensé pour nous.

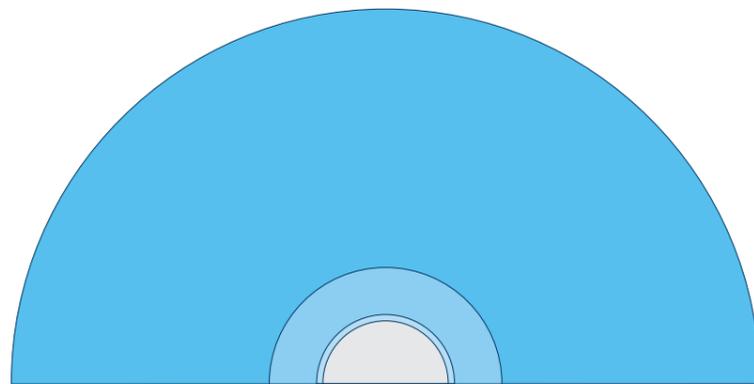
Ainsi, j'exprime ma reconnaissance aux représentants des autorités cantonales, à tous les actionnaires ainsi qu'aux membres du conseil d'administration qui rendent possible cet immense travail.

# Les chiffres clés de FMV

## Actionnariat



## Données financières (Groupe FMV) en MCHF



## Mouvements d'énergie en GWh



## Le rapport du Directeur général De grands projets stratégiques mis en œuvre

**Dans ce foisonnement de projets, je relève avec satisfaction la consolidation de notre assise financière nécessaire à la poursuite des objectifs stratégiques fixés par nos actionnaires.**

Stéphane Maret, Directeur général

Malgré son caractère particulièrement instable dans un contexte de transition énergétique pressante, l'année 2022 a marqué l'aboutissement de réalisations importantes. À commencer par Nant de Drance. Inaugurée en septembre, la centrale de pompage-turbinage en est l'exemple phare. À l'image de nos ancêtres visionnaires et de l'épopée de la construction des grands barrages en Valais, nous sommes capables aujourd'hui de projeter, d'investir et de construire, en partenariat, dans de grandes infrastructures destinées aux générations futures. Modèle de flexibilité permettant d'équilibrer en permanence les réseaux électriques, cet ouvrage colossal constitue une pièce maîtresse pour la sécurité d'approvisionnement de la Suisse et de l'Europe et prépare activement l'arrivée massive de l'énergie photovoltaïque. Au niveau des réseaux précisément, 2022 restera comme l'année de la création de la société cantonale du réseau 65 kV, Valgrid SA.

Appelée de ses vœux par le législateur depuis une décennie, cette réalisation est le fruit d'un travail intense de coordination mené par FMV avec les 14 partenaires concernés. L'unification de l'exploitation et du développement du réseau à haute tension valaisan dans cette nouvelle société renforce durablement la sécurité d'approvisionnement du Valais, de ses ménages et de son tissu économique. Elle favorise également le développement d'un véritable pôle de compétences et une vision commune d'acteurs importants de l'énergie. Une autre étape décisive a été franchie avec la mise à l'enquête publique de la demande d'autorisation de construire du palier hydroélectrique MBR (Massongex-Bex-Rhône) auprès des cantons de Vaud et du Valais. Le dossier intègre aussi les travaux prévus par la 3<sup>e</sup> correction du Rhône. Grâce à sa position privilégiée, à l'extrémité du bassin versant du Rhône, le futur palier bénéficiera des apports des ouvrages d'accumulation valaisans qui turbinent leurs eaux à la saison froide. De fait, MBR produira 42 % de son électricité en hiver.

Remarquable pour un aménagement au fil de l'eau. Dans cette perspective de limiter la dépendance de la Suisse aux importations d'énergie fossile étrangères, FMV, avec la commune de Grengiols et le fournisseur régional EnBAG, soutient la réalisation de l'installation photovoltaïque alpine de Grengiols Solar. Le projet présente un double avantage : d'une part la production hivernale est très élevée, quasiment équivalente à la production estivale ; d'autre part, cette dernière servira à pomper l'eau nécessaire au remplissage de nos barrages. Les premiers fondements ont été posés avec la concrétisation d'une installation pilote et le lancement d'une étude de faisabilité. Les résultats connus, la décision sera prise en 2023.

Dossiers stratégiques, les retours de concessions représentent un enjeu majeur pour les prochaines générations. Ainsi, FMV accompagne le Canton et les communes concédantes dans neuf dossiers actuellement ouverts. Celui de l'aménagement hydroélectrique d'Ernen-Mörel est le plus avancé. Les concédants, Canton et communes, se sont accordés avec le concessionnaire actuel, Rhonewerke, sur les modalités du retour. La nouvelle société KW Rhone Binna AG, future concessionnaire en mains de FMV et des communes concédantes, sera fondée en 2023. Conformément au vademécum du Canton, la planification et la mise en œuvre de ce processus peuvent être utilisées comme un parfait exemple à suivre pour les discussions à venir sur les retours de concessions. Dans ce foisonnement de projets, un commentaire sur des résultats 2022 solides malgré la volatilité des marchés me permet, d'une part, de relever avec satisfaction la consolidation de notre assise financière nécessaire à la poursuite des objectifs stratégiques fixés par nos actionnaires et, d'autre part, de féliciter l'ensemble du personnel de FMV pour son entière adhésion aux missions de l'entreprise et pour son enthousiasmante créativité. Ainsi, FMV développe son centre de compétences. Cette tendance se poursuivra et s'accéléra encore ces prochaines années. Dans sa volonté de co-construction de la culture d'entreprise nourrie aux valeurs du développement durable et au rythme des labels glanés, FMV accompagne cette croissance et a mûri une politique des ressources humaines qui se matérialise dans une nouvelle organisation. Cette structure se déploiera tout au long de l'année 2023. Avec, assurément, de belles perspectives de satisfactions pour tout un chacun.

### La batterie alpine de demain

Afin de contribuer à l'augmentation de la production hydroélectrique hivernale voulue par la Confédération, le Canton du Valais lance l'élaboration d'un plan directeur cantonal. FMV met à disposition l'étude de base réalisée sur ce sujet en 2021. Elle se charge également de récolter les données nécessaires auprès des concessionnaires et des communes concédantes et de les consolider de façon homogène.

### Trois labels sinon rien

FMV obtient le label EcoVadis. Elle s'implique également, avec 5 partenaires valaisans, dans la création de la communauté et de la marque garantie Go Carbon Free. Son but est de soutenir les entreprises désireuses de réduire leur empreinte carbone. FMV est aussi certifiée EcoEntreprise. Ces certifications traduisent les actions menées dans le cadre du plan environnemental 2021-2023 de l'entreprise.



### Grenjiols-Solar lancé 23 septembre

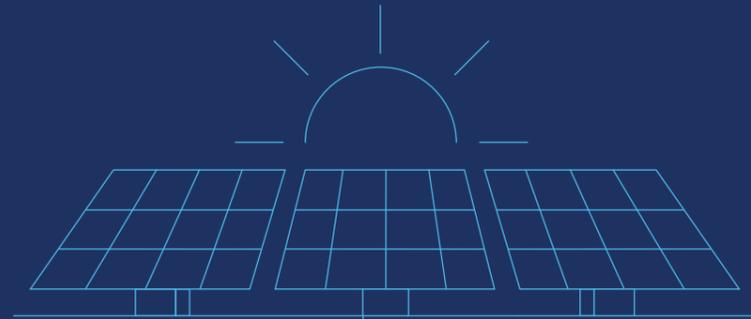
À la demande de ses partenaires – la commune de Grenjiols et le distributeur régional EnBAG – FMV lance une étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque alpin Grenjiols-Solar. Une installation-test est également montée sur le site au mois de novembre, à 2'500 mètres d'altitude. Si la faisabilité est confirmée, les promoteurs intégreront des partenaires valaisans et suisses ayant manifesté leur intérêt à la réalisation de ce parc d'intérêt national.

### MBR demande les autorisations de construire 30 décembre

Massongex-Bex-Rhône (MBR SA) dépose le dossier de demande d'autorisation de construire du palier hydroélectrique auprès des cantons de Vaud et du Valais. Le projet intègre pleinement les exigences environnementales ainsi que les travaux prévus par la 3<sup>e</sup> correction du Rhône dans ce secteur.

### Nouvelle politique RH et nouvelle organisation 31 décembre

FMV grandit et nourrit des ambitions saines. Suite à un travail approfondi de co-construction avec ses collaborateurs et de comparaison avec d'autres sociétés de la branche, FMV met en œuvre une nouvelle politique des ressources humaines (RH) attractive et en phase avec ses valeurs. L'organisation de l'entreprise sera aussi adaptée pour répondre à cette évolution.



Jan. Fév. Mars Avril Mai Juin Juil. Août Sept. Oct. Nov. Déc.

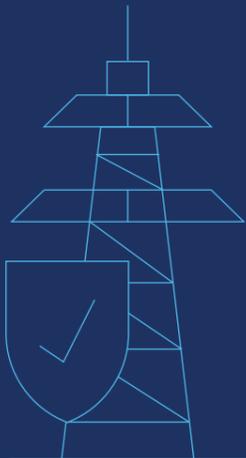
### Gmür brille, FMV soutient

Soutenu dès janvier par FMV, Théo Gmür consolide son rôle de figure de proue du para-ski alpin suisse tout au long de l'année. Avec deux médailles aux championnats du monde de Lillehammer et du bronze aux Jeux paralympiques de Pékin. Bravo Théo ! Partenaire principal de Ski-Valais et du Raid Evolénard, FMV s'efforce de soutenir des activités sportives et culturelles valaisannes en lien avec son actualité et alignées sur ses valeurs.



### La nouvelle Valgrid créée 27 juin

La création de la société valaisanne du réseau 65 kV est effective. Valgrid SA est le fruit du travail de 14 partenaires qui ont trouvé un accord fondateur dans l'intérêt de la sécurité d'approvisionnement du Valais et de la Suisse. Les emplois sont renforcés avec la perspective de créer un véritable pôle de compétences dans le domaine de la haute tension en Valais.



### Inauguration de Nant de Drance 9 septembre

Véritable stabilisateur du réseau électrique suisse et européen, la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance est inaugurée en présence des autorités fédérales, cantonales et communales. Cet événement marque la fin d'un chantier titanesque de 14 ans fait de prouesses techniques réalisées dans un environnement alpin difficile. Cette nouvelle étape marque le passage de témoin aux actionnaires de Nant de Drance : Alpiq (39%), CFF (36%), IWB (15%) et FMV (10%).



### Deux célébrations THT 10 novembre

Deux événements d'importance sont fêtés à Chamoson : la mise en service de la ligne à très haute tension entre Chamoson et Chippis et le raccordement de Nant-de-Drance aux autoroutes de l'électricité gérées par Swissgrid. Ces mises en service accroissent les capacités de transport de l'électricité valaisanne et permettent d'augmenter les volumes de production simultanés des grands aménagements valaisans.

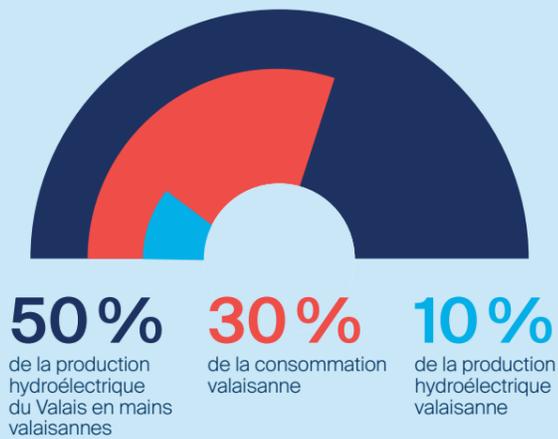
### Travail de longue haleine sur les droits de retour

Le travail sur les retours des concessions se poursuit. Neuf dossiers sont ouverts : Ernen-Môrel, Massaboden, Chippis-Rhône, Gougra, Lienne, Première Dixence, Forces Motrices d'Orsières, Salanfè et Lavey. L'étude des différentes options élaborées avec le concours de FMV ainsi que leurs impacts sur les stratégies énergétiques et les finances communales permettra aux acteurs de prendre les décisions adéquates.



02

FMV en 2022



LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE DE FMV, C'EST :



**26**  
centrales hydroélectriques



**1 TWh/an**  
production annuelle



**225 000**  
le nombre de ménages couverts annuellement avec un besoin de 4500 kWh/an (base)

Les inquiétudes liées à une pénurie d'électricité ont directement impacté les activités du département Production en 2022. À la conduite de nos projets en cours, au traitement des dossiers des retours de concessions ouverts est venu s'ajouter un nouveau chantier, celui des parcs photovoltaïques alpins. Avec la perspective d'un binôme gagnant eau-soleil en Valais.

**Une production inférieure à la moyenne...**

La production en 2022 est sensiblement inférieure à la moyenne décennale (-5 %). Cette situation s'explique par des conditions météorologiques et hydrologiques défavorables caractérisées durant la période estivale par des chaleurs excessives suivies d'un épisode de sécheresse inhabituelle jusqu'à la fin de l'année. Ce résultat interpelle car il se conjugue avec les incertitudes d'approvisionnement en électricité actuelles, particulièrement en période hivernale. Avec son binôme gagnant eau-soleil, le Valais dispose d'un potentiel de production supplémentaire hivernale intéressant, en cours d'analyse par FMV.

**Le Valais apporte des solutions concrètes aux défis de la sécurité d'approvisionnement et de la transition énergétique.**

**L'importance du potentiel du photovoltaïque alpin**

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet Grengiols Solar. Porté par FMV, la commune de Grengiols et l'entreprise d'approvisionnement en électricité EnBAG, il revêt un intérêt national compte tenu de sa dimension. Situé à 2'500m d'altitude, dans le Safflischtal, Grengiols Solar produira plus de 40 % de son électricité en hiver et sa production estivale pourra être utilisée pour pomper les eaux et remplir les barrages. Le projet a été lancé en automne, avec deux mesures. Les partenaires ont initié une étude de faisabilité exhaustive. Ils ont également érigé sur le site une installation-test pour disposer de mesures concrètes et comparables. Les résultats de l'étude de faisabilité croisés avec les données de l'installation test seront publiés durant la première partie de l'année 2023. Ils détermineront l'avenir du projet.

**Un plan directeur cantonal pour accroître la production hydroélectrique hivernale**

Suite à la décision de la Confédération d'augmenter la production hydroélectrique hivernale, le Canton a lancé l'élaboration d'un plan directeur cantonal. FMV lui a apporté son soutien en récoltant toutes les données nécessaires auprès des communes et des concessionnaires et en les présentant sous une forme homogène. Le plan sera adopté en 2023. Il constitue

une étape indispensable pour initier des projets de renforcement de la production hydraulique hivernale en Valais.

**Nant de Drance, l'aboutissement d'un chantier de tous les superlatifs**

La centrale de pompage turbinage de Nant de Drance a été inaugurée le 9 septembre 2022. Cet événement marque la fin d'un chantier de 14 ans, auquel des centaines d'ouvriers, techniciens et ingénieurs de toute l'Europe ont participé, dans un environnement alpin et souterrain difficile. Avec ses 900 MW, Nant de Drance est l'une des plus puissantes centrales de pompage-turbinage. Essentielle à la stabilité des réseaux européens, elle permettra à FMV d'améliorer sensiblement son portefeuille énergétique.

**MBR, un projet d'importance nationale**

Porté par FMV (50%), Romande Énergie Holding (33,3%) et les Services industriels de Lausanne (16,7%), le projet Massongex-Bex-Rhône (MBR) a franchi plusieurs étapes importantes en 2022 : les concessions sont désormais en force ; FMV a également réalisé un travail de coordination important pour intégrer le projet de sécurisation du Rhône (R3) au palier hydroélectrique. La demande d'autorisation de construire a ainsi été mise à l'enquête en décembre dernier. MBR est un projet considéré comme d'importance nationale, caractérisé par une production hivernale de 42 % de sa production annuelle.

**Chippis-Rhône, stratégique pour FMV**

Suite à un accord conclu avec les organisations environnementales, FMV a déposé en mars 2022 le dossier de demande de renouvellement de la concession pour l'aménagement de Chippis-Rhône. Avec une production future de l'ordre de 200 GWh représentant 1/5<sup>e</sup> de son portefeuille, cet aménagement revêt une dimension stratégique pour FMV.

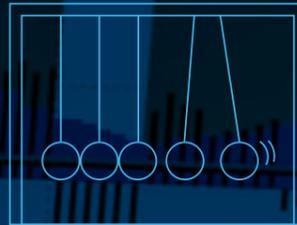
**Renouvellement des concessions Ernen-Mörel**

Les concessions communales et cantonale des installations d'Ernen-Mörel arriveront à échéance en septembre 2023. FMV soutient les communes depuis des années dans ce processus complexe. Le dossier de demande de concession et d'autorisation de construire a été déposé auprès des autorités cantonales en octobre 2022. Les concessions seront attribuées à une nouvelle société, KW Rhone Binna AG, dont FMV sera actionnaire à hauteur de 87%, les communes de Binn d'Ernen et de Grengiols détenant le solde.



16

collaborateurs.rices  
dans l'équipe



2425 GWh

de mouvements  
d'énergie



3035 GWh

Groupe-bilan Valais



650 GWh

Gestion des productions  
de tiers

Spécialisée dans la gestion de portefeuilles de production et la commercialisation de l'énergie, FMV a réalisé un résultat commercial solide en 2022 dans un environnement de marché historiquement volatil. L'entreprise poursuit sa démarche fédératrice et innovante dans un secteur en pleine transformation.

#### Une volatilité des prix sans précédent

Les tensions géopolitiques et les inquiétudes liées aux pénuries d'énergie annoncées ont fortement impacté le secteur en 2022. Sur les marchés à terme, le prix de l'électricité a atteint des records. Après avoir dépassé les 1000 €/MWh en août, le prix d'un ruban base 2023 est redescendu sous la barre des 300 €/MWh fin 2022. Cette année a également été marquée par des faibles précipitations, avec pour conséquence une production propre de FMV de 973 GWh, inférieure à la moyenne de 5,3% (ou de 55 GWh). Cette baisse eût été plus marquée sans les productions des aménagements hydroélectriques bénéficiant d'apports glaciaires supplémentaires. Pour se prémunir d'une pénurie hivernale, la Confédération a lancé en 2022 un appel d'offres pour constituer une réserve stratégique d'hydroélectricité. Grâce à ses participations dans des centrales à accumulation, FMV a pu déposer une offre qui a été retenue. Elle a donc apporté sa contribution à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse durant l'hiver 2022-2023.

Au niveau global, les mouvements d'énergie se sont élevés à 2400 GWh en 2022. Ces volumes comprennent, outre les livraisons d'électricité à nos clients et les échanges sur les marchés de gros, la gestion de portefeuilles énergétiques confiée à FMV par d'importants partenaires.

**En synthèse, la politique d'anticipation et de gestion des risques prudente a permis de dégager un résultat commercial solide, en dépit de la volatilité des marchés et des faibles productions.**

Ce contexte incertain renforce la conviction que le Valais peut non seulement soutenir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse mais également dégager une valeur ajoutée substantielle, si les acteurs cantonaux se fédèrent pour gérer leurs productions et les valoriser.

#### FMV au service de ses partenaires valaisans et suisses

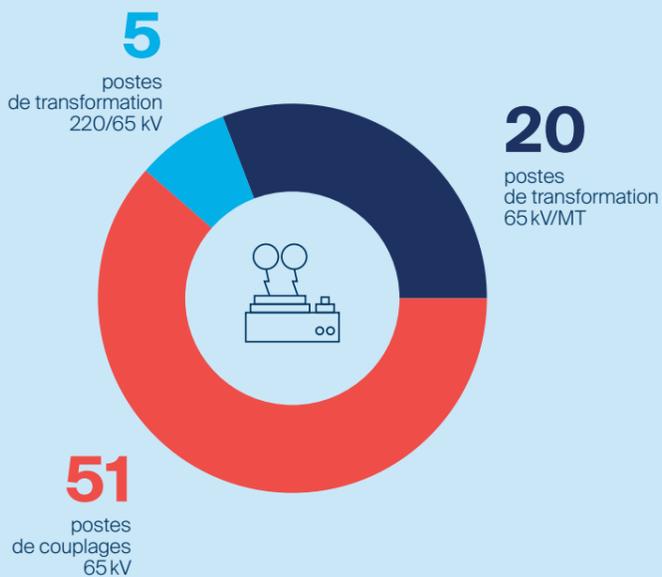
En 2022, FMV a pu prolonger ses contrats de gestion des portefeuilles énergétiques avec plusieurs partenaires valaisans de longue date. À l'avenir, FMV souhaite se positionner encore plus intensément comme un prestataire de services fiable pour la communauté valaisanne, pour ses partenaires distributeurs et pour la grande industrie.

L'exploitation commerciale de Nant de Drance dont FMV est actionnaire à hauteur de 10% a débuté à la mi-2022. Cette centrale d'une puissance de 900 MW contribue à la stabilité du réseau à court terme et, à moyen terme, à lisser la production intermittente des grandes installations photovoltaïques alpines au profit de la sécurité d'approvisionnement.

FMV a mis l'accent ces dernières années sur l'implémentation d'outils d'optimisation et d'automatisation performants. L'entreprise a ainsi pu procéder à des évaluations économiques non seulement d'aménagements hydroélectriques dans le cadre de retours de concessions, mais aussi de projets d'extension ou d'optimisation des installations existantes. FMV est également en mesure d'optimiser quotidiennement les productions flexibles sur les marchés à court terme. De fait, elle se positionne sur ces marchés comme un acteur de l'écosystème et couvre désormais une part importante de la chaîne de valeur ajoutée.

#### Une plateforme de gestion et de commercialisation à l'étude

En développant constamment ses compétences dans le secteur de la gestion d'énergie, FMV consolide sa propre plateforme de gestion et de commercialisation. Plus largement et conformément aux attentes de son actionnaire majoritaire, FMV a poursuivi ses discussions avec des entreprises d'approvisionnement en électricité valaisannes et suisses dans le but de mettre en place une plateforme commune pour optimiser la gestion du portefeuille énergétique valaisan sur les marchés nationaux et internationaux. Cette plateforme sert à valoriser le portefeuille, à capter les plus-values et à sécuriser une part importante de la production des centrales valaisannes qui, avec 10 TWh, dépasse largement la consommation globale du canton de 3 TWh.



LES RÉSEAUX HT GÉRÉS PAR FMV, C'EST :



**367 km**  
de lignes aériennes  
65 kV



**88 km**  
de câbles souterrains  
65 kV



**1**  
centre de conduite  
du réseau 65 kV

La nouvelle société valaisanne du réseau 65 kV a été fondée en 2022. Valgrid SA ouvre de nouvelles perspectives dans la création d'un véritable pôle de compétences au niveau de la haute tension en Valais. De très bon augure en vue des défis liés à la stabilité des réseaux et, de façon plus large, à la transition énergétique.

**Fondation de Valgrid SA**

La nouvelle société Valgrid a été portée sur les fonts baptismaux le 27 juin 2022. Elle résulte de la fusion des sociétés régionales B-Valgrid SA et Valgrid AG et de la reprise des réseaux 65 kV d'OIKEN.

FMV a joué son rôle à deux niveaux : elle a tout d'abord réussi à fédérer les 14 partenaires concernés autour de l'objectif d'une société cantonale ; elle a ensuite assumé la mise en œuvre de ce projet minutieusement élaboré. Les plus-values attendues sont significatives, que ce soit en matière de planification et de développement du réseau 65 kV, de son exploitation efficace et sûre, de mise en commun et d'approfondissement des compétences, ou encore d'utilisation optimale des synergies qui en résultent.

En bref, Valgrid SA renforce la sécurité d'approvisionnement dans le canton. La nouvelle société cantonale a chargé FMV et son personnel de poursuivre l'exploitation de ce réseau désormais unifié. En cela, les partenaires de Valgrid leur réitèrent leur confiance.

**OSTRAL face à la pénurie d'électricité**

La guerre en Ukraine a entraîné de profonds bouleversements géopolitiques qui se sont traduits par une réduction massive de l'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel russe. Les partenaires en charge de la sécurité d'approvisionnement se sont ainsi préparés à des scénarios de pénuries d'électricité et même, dans le pire des cas, à des pannes de courant. L'Organisation pour l'approvisionnement en électricité dans les situations extraordinaires (OSTRAL) coordonne les mesures de préparation au niveau national. FMV assure le relais entre OSTRAL et les gestionnaires de réseau de distribution valaisans. À ce titre, elle a déployé une activité intense durant l'année sous revue, avec le concours précieux des GRD valaisans.

**Nouveau système et meilleure cybersécurité**

Le système de gestion du réseau est le cerveau d'un système d'approvisionnement en électricité moderne et sûr. Utilisé par le centre de conduite

du réseau de FMV à Chalais, il permet de piloter le réseau 65 kV et les centrales hydroélectriques qui y injectent leurs productions. En novembre 2022, FMV a mis en service un nouveau système de gestion du réseau qui dispose de fonctionnalités numérisées supplémentaires et plus performantes. Un effort particulier a été consacré au renforcement des mesures de cybersécurité.

**Des investissements continus dans le réseau**

La sécurité de l'approvisionnement en électricité dépend en grande partie d'une politique d'investissements dans les réseaux électriques minutieusement planifiée. Le développement exponentiel des installations photovoltaïques décentralisées et l'augmentation de la mobilité électrique exigent en outre que les plans d'investissements soient régulièrement mis à jour. La nouvelle société Valgrid SA a mandaté FMV pour planifier ces investissements et pour piloter leurs réalisations. 4 projets ont plus particulièrement occupé les équipes en 2022 :

**Sous-station d'Ernen**

En accord avec le nouveau poste de couplage 220 kV de Swissgrid, Valgrid construit avec Rhonewerke et GWK la sous-station 220/65 kV à Niederernen qui remplacera celles d'Ernen et de Fiesch. Une opposition retarde la réalisation de ce nœud important pour la sécurité d'approvisionnement de la vallée de Conches.

**Sous-stations de Stegerfeld & Löttschen**

L'achèvement de la nouvelle sous-station de Stegerfeld et la modernisation de la sous-station de Löttschen tiennent compte du développement de la région de Gampel/Steg-Löttschental. Les demandes de l'industrie locale, impliquée en tant que copropriétaire, sont intégrées au projet.

**Région de Monthey**

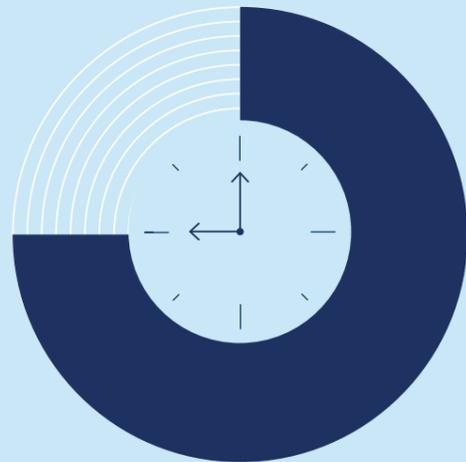
Un grand projet structuré en plusieurs étapes améliorera considérablement la topologie du réseau et donc la sécurité d'approvisionnement dans la région monthaysanne. Outre Monthey et les communes du Val d'Illiez, le site industriel profitera également de ces investissements.

**Aproz - Riddes**

FMV s'est engagée à exploiter au mieux les synergies avec les projets de lignes THT de Swissgrid en Valais. De fait, la ligne 65 kV Aproz-Riddes de Valgrid a été transférée sur les pylônes de la ligne THT Chamason - Chippis. Elle a été mise en service en octobre 2022.

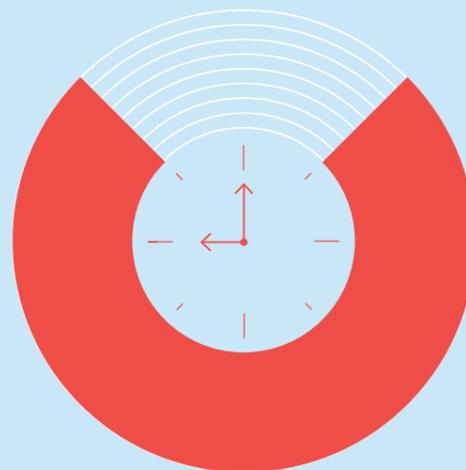


## LES SERVICES SUPPORTS DE FMV, C'EST :



1578 h

consacrées à la mise en place de la société Valgrid. Un nombre d'heures similaire avait été décompté sur la période 2020-2021



2750 h

consacrées à la co-construction de la nouvelle politique RH en 2022



27

collaborateurs.rices  
fin 2022



200

le nombre de communications  
à l'attention du personnel  
sur la plateforme interne

L'actualité de FMV a été particulièrement riche en 2022, tout comme pour ses services de support. Au menu, la finalisation de la nouvelle politique RH, le renforcement de la sécurité des systèmes d'information et le développement de la digitalisation. Les services financiers ont également œuvré à la fusion des sociétés B-Valgrid et Valgrid.

### Une nouvelle politique RH en phase avec les ambitions de FMV

FMV ambitionne de devenir un centre de compétences dans les énergies renouvelables et dans la gestion des réseaux HT. Pour ce faire, elle se doit de renforcer ses compétences internes et d'attirer des nouveaux talents. Cet objectif suppose un cadre de travail attractif qui favorise l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la motivation et le développement des savoir-faire et savoir-être.

En 2021, FMV a lancé un projet de refonte complète de sa politique RH portée par des valeurs fortes : développement d'une culture d'entreprise fondée sur l'autonomie et la responsabilité ; management à la confiance et par objectifs ; encouragement de la formation continue à tous les niveaux ; souplesse organisationnelle, conditions de travail attractives et compétitives ; égalité des genres et équité interne, etc. Le projet a été mené dans un esprit de co-construction. Les employés ont été associés à la définition des lignes directrices via une enquête de satisfaction puis, tout au long du processus au travers d'ateliers participatifs. La Commission du personnel a été régulièrement informée de l'avancement du projet et consultée sur les modifications concrètes introduites.

### La nouvelle politique RH entre en vigueur en 2023.

FMV s'appuie désormais sur un dispositif de développement des ressources humaines solide, attractif et équitable, en phase avec ses ambitions élevées.

### La sécurité des personnes, une priorité absolue

La santé et la sécurité des employé(e)s constituent une priorité absolue pour FMV. Des directives claires définissent les standards en matière de prévention des accidents et de gestion des projets. En collaboration étroite avec HYDRO Exploitation SA, l'entreprise réalise des audits réguliers sur ses chantiers pour contrôler

le respect des règles et des plans de sécurité. Ce dispositif permet à FMV d'être certifiée ISO 45001.

### Sécurité des systèmes d'information et de digitalisation

La sécurité d'approvisionnement en électricité constitue un enjeu économique et sociétal majeur. Les équipes de FMV veillent constamment au renforcement de la sécurité informatique en appliquant les meilleures pratiques de la branche et les recommandations de la norme ISO 27001.

Ces efforts se sont poursuivis durant l'année 2022, avec un renforcement des équipes internes, l'établissement d'une politique de sécurité ciblée, ainsi qu'une campagne de sensibilisation et de formation du personnel sur la cybercriminalité.

FMV a également poursuivi la mue de ses systèmes d'information vers la digitalisation. Les efforts se sont concentrés sur l'automatisation des flux énergétiques et le développement de nouveaux produits.

### Un service juridique au service des collectivités

FMV dispose d'un service juridique qui couvre tous les domaines d'activités de FMV et de ses sociétés-filles. Durant l'année sous revue, les juristes se sont particulièrement investis dans les procédures de demande de concession pour l'aménagement Chippis-Rhône et d'autorisation de construire pour le projet MBR.

Ils ont également apporté leur expertise aux communes et au Canton dans le dossier des retours des concessions des aménagements d'Ernen-Mörel qui arrivent à échéance en septembre 2023.

### Un appui financier essentiel à la fondation de la société cantonale Valgrid

La fondation de la société cantonale Valgrid SA en 2022 constitue une avancée majeure pour la gestion des réseaux HT valaisans et pour la sécurité d'approvisionnement de notre canton. Les services financiers ont fourni une contribution essentielle à cette réussite en participant à la valorisation des installations apportées, en appuyant le processus de fusion et en procédant aux opérations comptables complexes nécessitées par cette fusion.



FMV est appelée à devenir le plus important producteur hydroélectrique suisse. Cette vision se réalisera conformément aux principes du développement durable. Avec son portefeuille de production indigène et 100% renouvelable, FMV contribue à la sécurité d’approvisionnement du pays et à la mise en œuvre des politiques, environnementales, énergétiques et climatiques du Canton et de la Confédération.

**Focus sur nos engagements durables**

Nous plaçons le développement durable au centre de nos réflexions. Nous nous engageons à ne produire que des énergies renouvelables, à mener nos projets de façon exemplaire en termes de durabilité, à privilégier la création de valeurs sur le long terme dans le respect des normes environnementales et éthiques, et à mener une politique d’employeur saine et responsable. La préservation de l’environnement et des ressources naturelles est au cœur de nos préoccupations. Nous intégrons la dimension environnementale dans nos projets.

En 2022, nous avons développé des actions transversales sur 4 axes :

- adoption du plan environnemental 21-23 ;
- définition d’objectifs mesurables en matière de développement durable ;
- réalisation de certifications structurantes ;
- préparation d’un rapport de développement durable basé sur les standards du Global Reporting Initiative.

Par ailleurs, l’entreprise a réalisé les actions spécifiques suivantes :

- renforcement des mesures de prévention de la santé et de la sécurité au travail ;
- adoption d’une nouvelle politique RH en phase avec les principes Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ;
- réduction de la consommation électrique et de l’utilisation de ressources ;
- remplacement progressif des véhicules thermiques par des véhicules électriques ;
- réalisation d’un bilan carbone ;
- lancement du projet « Plan de mobilité douce ».

FMV souhaite inscrire ses réflexions sur la durabilité dans le contexte valaisan global. Pour cette raison, elle collabore avec la Fondation pour le développement durable des régions de montagne. Elle intègre ses collaborateurs dans la définition de la stratégie de durabilité de l’entreprise et des mesures d’améliorations concrètes.

**9 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ATTEINTS**



Prévention santé & sécurité au travail



Refonte de la politique RH



Bilan carbone  
Plan de mobilité



Transition à des véhicules électriques  
Étude sur les nouvelles énergies renouvelables



Étude d’impacts  
Baisse de la consommation d’électricité  
Baisse de l’utilisation des ressources



Ateliers participatifs

03

FMMV  
en structure

**Actionariat**

**FMV SA est une société anonyme d'économie mixte de droit privé. Dotée d'un capital actions nominal de CHF 100 000 000.-, elle est détenue à hauteur de :**

- 55% par le Canton du Valais,
- 35% par 94 communes et bourgeoisies valaisannes,
- 9% par des sociétés valaisannes actives dans la distribution d'électricité, et
- 1% par la société.

Le capital-actions se compose de deux types d'actions : 51% des actions, détenues par le Canton du Valais donnent droit à un privilège sur les dividendes et sur le produit de liquidations. Le solde (49%) est constitué d'actions ordinaires.

Détails de l'actionariat disponible au moyen du QR-Code



[Ou cliquer ici](#)

**Conseil d'administration**



Conseil d'administration de gauche à droite et de haut en bas

- Roberto Schmidt \***  
Conseiller d'État, Loèche-Ville  
Membre du comité stratégique
- Marylène Moos \***  
Conseillère communale d'Ayent, Ayent  
Membre du comité d'audit
- Olivier Salamin**  
Vice-président de Sierre, Sierre  
Membre du comité d'audit
- Jean-Pierre Morand**  
Avocat d'affaires, Verbier/Genève  
Membre du comité stratégique
- Christoph Bürgin**, Vice-président  
Hôtelier, Zermatt  
Président du comité d'audit
- Diego Clausen \***  
Architecte ETH-SIA, Brigue  
Membre du comité stratégique
- Damien Métraller**, Président \*  
Directeur général d'Orif, Cries  
Président du comité stratégique  
Membre du comité de risque
- Anne-Laure Couchepin Vouilloz**,  
Vice-présidente  
Présidente de Martigny, Martigny  
Présidente du comité de risque
- Patrick Z'Brun**  
Entrepreneur, Salquenen  
Membre du comité de risque
- Laurent Léger**  
Ingénieur HES en électricité, Martigny  
Membre du comité de risque
- Philippe Varone \***  
Président de Sion, Sion  
Membre du comité d'audit

\* Administrateurs désignés par le Conseil d'État

**Organigramme**



Composition de la direction en 2022, de gauche à droite :

- Michael Imhof
- Hans-Peter Burgener
- Stéphane Maret, Directeur général
- Raoul Albrecht
- Jérôme Bonvin

**Aménagement Chippis-Rhône**



**Aménagement Gletsch-Oberwald**



**Aménagement Pissevache**



**Centrale mini-hydraulique Riddes**



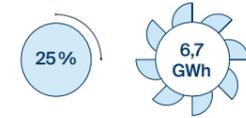
**Rhonewerke AG**

Capital-actions  
24 000 000 CHF



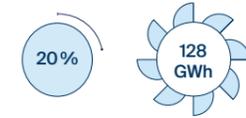
**Kraftwerk Merezzenbache AG**

Capital-actions  
500 000 CHF



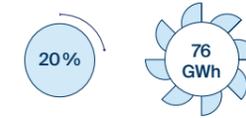
**Lizerne et Morge SA**

Capital-actions  
10 000 000 CHF



**Forces Motrices de la Borgne SA**

Capital-actions  
12 000 000 CHF



**Electra-Massa AG**

Capital-actions  
20 000 000 CHF



**Compagnie des Forces Motrices d'Orsières SA**

Capital-actions  
2 000 000 CHF



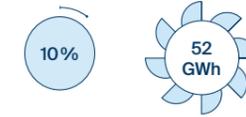
**Forces Motrices de Sembrancher SA**

Capital-actions  
6 000 000 CHF



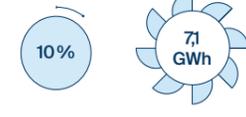
**Kraftwerke Dala AG**

Capital-actions  
6 000 000 CHF



**Kraftwerk Täschbach AG**

Capital-actions  
2 500 000 CHF



**Blinnenwerk AG**

Capital-actions  
1 100 000 CHF



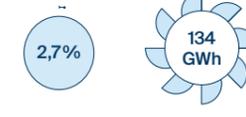
**Forces Motrices de Martigny Bourg SA**

Capital-actions  
3 000 000 CHF



**Énergie Électrique du Simplon SA (EES)**

Capital-actions  
12 000 000 CHF



**Nant de Drance SA**

Capital-actions  
350 000 000 CHF



**MBR SA**

Capital-actions  
1 000 000 CHF



**Vièze Énergie SA**

Capital-actions  
1 000 000 CHF



**EOS Holding SA**

Capital-actions  
324 000 000 CHF



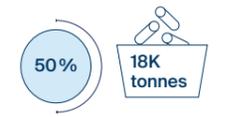
**Alp-sun SA**

Capital-actions  
500 000 CHF



**Valpellets SA**

Capital-actions  
3 000 000 CHF



**Energiepark Z'Brig AG**

Capital-actions  
1 091 000 CHF



Participations Exploitation des aménagements et divers



- 1 Aménagement Gletsch-Oberwald
- 2 KW Aegina AG
- 3 KW Merenzenbach AG
- 4 Blinnenwerk AG
- 5 Rhonewerke AG
- 6 Electra-Massa AG
- 7 Energie Électrique du Simplon SA
- 8 KW Täschbach AG
- 9 KW Lötschen AG
- 10 KW Dala AG

- 11 Aménagement Chippis-Rhône
- 12 FM Gougria SA
- 13 FM Borgne SA
- 14 Lizerne et Morge SA
- 15 Centrale mini-hydraulique Riddes
- 16 FM Orsières SA
- 17 FM Sembrancher SA
- 18 FM Martigny-Bourg SA
- 19 Aménagement Pissevache
- 20 Nant de Drance SA

**Réseaux haute tension**

- FMV : participation Valgrid
- Autres



04

# FMV en chiffres

## Comptes annuels



L'exercice 2022 de FMV SA se solde par un bénéfice net de 4 966 727 CHF.

Le bénéfice au bilan s'établit comme suit au 31.12.2022:

Report au début de l'exercice	CHF 2 726 651
Bénéfice de l'exercice	CHF 4 966 727
<b>Total</b>	<b>CHF 7 693 378</b>

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF 0
Attribution à la réserve facultative issue du bénéfice	CHF 0
Dividende de 5 % sur le capital-actions nominal (*)	CHF 4 959 973
Report à compte nouveau	CHF 2 733 405
<b>Total</b>	<b>CHF 7 693 378</b>

(\*) Le dividende proposé est réparti comme suit :

CHF 3.30 par action nominative privilégiée A, soit	CHF 3 366 667
CHF 1.66 par action nominative ordinaire B, soit	CHF 1 633 333
Dividende retenu sur actions propres (art 659a al.1 CO)	CHF - 40 027
<b>Total</b>	<b>CHF 4 959 973</b>

En CHF	Notes	2022	2021
Ventes et échanges d'énergie	1	391 290 412	239 328 053
Autres produits d'exploitation		15 018 954	16 371 113
Prestations activées		600 906	649 608
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>406 910 272</b>	<b>256 348 774</b>
Achat et échanges d'énergie		-319 440 427	-192 216 778
Frais de personnel		-16 093 485	-15 159 953
Autres charges d'exploitation		-43 609 068	-23 546 812
<b>Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)</b>		<b>27 767 292</b>	<b>25 425 231</b>
Amortissements et corrections de valeur		-5 139 895	-5 013 234
<b>Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)</b>		<b>22 627 397</b>	<b>20 411 997</b>
Produits financiers		5 032 898	3 242 603
Charges financières		-4 426 450	-2 570 079
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>23 233 845</b>	<b>21 084 521</b>
Produits extraordinaires		32 882	-
Charges extraordinaires	2	-15 000 000	-12 500 000
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-14 967 118</b>	<b>-12 500 000</b>
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>		<b>8 266 727</b>	<b>8 584 521</b>
Impôts sur le bénéfice	3	-3 300 000	-3 500 000
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>4 966 727</b>	<b>5 084 521</b>

## Actif

En CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b>Actif circulant</b>			
Trésorerie et actifs cotés en bourse	4	110 680 978	66 708 809
Créances sur ventes et prestations			
envers des tiers		19 622 613	24 267 470
envers des sociétés du Groupe		3 162 203	1 442 995
Autres créances à court terme	5		
envers des tiers		2 492 051	948 202
envers des sociétés du Groupe		30 766	30 766
Prêts à court terme	6		
à des tiers		23 750 000	35 408 852
à des sociétés du Groupe		3 500 000	13 800 000
Stocks		374 184	377 047
Instruments dérivés	7	9 130 075	9 176 300
Actifs de régularisation	8	26 905 606	28 129 260
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>199 648 476</b>	<b>180 289 701</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières	9		
Placements à terme		-	5 000 000
Prêts à des tiers		68 832 183	51 686 056
Prêts aux sociétés du Groupe		4 392 400	3 892 400
Participations		137 694 750	137 636 442
Immobilisations corporelles		114 995 807	117 220 877
Immobilisations incorporelles		4 375 372	4 415 142
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>330 290 512</b>	<b>319 850 917</b>
<b>Actif</b>		<b>529 938 988</b>	<b>500 140 618</b>

## Passif

En CHF	Notes	31.12.2022	31.12.2021
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes sur achats et prestations			
envers des tiers		22 038 100	18 544 568
envers des sociétés du Groupe		372 170	408 489
Dettes à court terme portant intérêt	10	-	-
Autres dettes à court terme		-	-
Passifs de régularisation		56 093 769	44 759 366
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>78 504 039</b>	<b>63 712 423</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>			
Dettes à long terme portant intérêt			
à des tiers	10	-	-
Provisions			
Risques ouverture du marché	11	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	12	181 782 184	166 782 184
Retours de concessions	13	103 290 432	103 290 432
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>300 072 616</b>	<b>285 072 616</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	14	100 000 000	100 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		20 000 000	20 000 000
Réserve facultative issue du bénéfice		28 726 651	28 602 103
Bénéfice de l'exercice		4 966 727	5 084 521
Propres parts du capital	15	-2 331 045	-2 331 045
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>151 362 333</b>	<b>151 355 579</b>
<b>Passif</b>		<b>529 938 988</b>	<b>500 140 618</b>

En CHF	2022	2021
Résultat annuel	4 966 727	5 084 521
Amortissements, corrections de valeur et autres corrections	5 108 405	4 727 850
Charges extraordinaires	15 000 000	12 500 000
Charges et produits non monétaires	- 32 882	-
<b>Cash-Flow</b>	<b>25 042 250</b>	<b>22 312 371</b>
Variation des créances	1 381 800	-6 403 593
Variation des instruments dérivés	46 225	-2 216 894
Variation des actifs de régularisation	1 223 654	-17 550 082
Variation des stocks	2 863	- 74 058
Variation des dettes sur achats et prestations	3 457 213	1 330 287
Variation des passifs de régularisation	11 334 403	12 329 103
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>17 446 158</b>	<b>-12 585 237</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>42 488 408</b>	<b>9 727 134</b>
Investissements immobilisations corporelles et incorporelles	-3 416 981	-2 333 450
Désinvestissement immobilisations corporelles	758 000	-
Placements à terme	5 000 000	-
Acquisition de participations	- 241 500	-9 154 613
Nouveaux prêts octroyés	-27 500 000	-43 530 580
Remboursement de prêts	31 812 725	47 396 029
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>6 412 244</b>	<b>-7 622 614</b>
Paiement du dividende	-4 959 973	-2 975 984
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-4 959 973</b>	<b>-2 975 984</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>43 940 679</b>	<b>- 871 464</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Au 01.01	65 759 245	66 630 709
Au 31.12	109 699 924	65 759 245
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>43 940 679</b>	<b>- 871 464</b>

**Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse.

Sauf indication contraire, tous les montants et les sommes sont arrondis à l'unité franc suisse. Par conséquent, la somme des valeurs individuelles arrondies peut différer du total indiqué.

Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

**Créances**

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

**Stocks**

Une correction de valeur économiquement nécessaire a été imputée sur le stock de matériel.

**Actif immobilisé**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés ou nécessaires par l'usure. Les amortissements ordinaires sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent en principe sur les catégories suivantes :

Désignation	Années	Méthodes
Barrages, usine, génie civil, conduites et galeries	60-80	Linéaire
Mesures de compensation	60-80	Linéaire
Installations mécaniques	25-40	Linéaire
Installations électriques	25-40	Linéaire
Équipements hydrauliques	20-40	Linéaire
Immeubles	15-50	Linéaire
Centre de conduite	10-15	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire
Informatique	1-5	Linéaire
Véhicule/outillage	1	Linéaire

Les immobilisations corporelles identifiées comme éléments « mouillés » sont amorties au maximum jusqu'à la fin de concession.

### Autres charges d'exploitation

Cette rubrique intègre les coûts de maintenance et entretien des aménagements de production détenus par FMV SA ainsi que les rentes de ressources dues aux collectivités, les redevances hydrauliques et impôts y relatifs.

### Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2022 est celui publié mensuellement par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

### 1. Ventes et échanges d'énergie

La loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApE) prévoit que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité. La société FMV SA est active dans la production et la commercialisation d'électricité. Les activités de transport d'électricité sont assumées par Valgrid SA. Cette entité juridique indépendante respecte ainsi les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes.

### 2. Charges extraordinaires

	2022	2021
Dotation à la provision « Risques énergétiques »	15 000 000	12 500 000
<b>Total</b>	<b>15 000 000</b>	<b>12 500 000</b>

La gestion d'un portefeuille énergétique expose la société à des risques, notamment de volume et de prix. Le but de la provision « Risques énergétiques » est de financer la couverture de ces risques.

### 3. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions via la position « Charges extraordinaires » sont ainsi fiscalisées.

### 4. Trésorerie et actifs cotés en Bourse

	2022	2021
Trésorerie	109 699 924	65 759 245
Titres cotés en Bourse	981 054	949 564
<b>Total</b>	<b>110 680 978</b>	<b>66 708 809</b>

### 5. Autres créances à court terme

	2022	2021
Taxe sur la valeur ajoutée	1 354 738	-
Impôt anticipé	1 083 497	895 609
c/c Hydro-Rhône SA	30 766	30 766
Garantie loyer	53 816	52 593
<b>Total</b>	<b>2 522 817</b>	<b>978 968</b>

### 6. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent au 31.12.2022 à CHF 27 250 000. Durant l'exercice 2022 CHF 31 708 852 ont été remboursés et CHF 6 250 000 ont été transférés à la catégorie « Immobilisations financières ». De nouveaux prêts ont été accordés à des tiers pour CHF 16 000 000 durant l'année 2022.

### 7. Instruments dérivés

FMV SA conclut des instruments dérivés comme protection contre la baisse du risque de change EUR/CHF. Ces instruments financiers sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, soit à leur coût d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est plus basse à la date d'établissement du bilan.

Au 31 décembre 2022, les instruments dérivés s'élèvent à CHF 9 130 075 pour des protections du risque de change EUR/CHF sur les années 2023 à 2026. À fin 2021, les instruments dérivés actifs totalisaient CHF 9 176 300 pour des protections du risque de change EUR/CHF sur les années 2022 à 2025.

### 8. Actifs de régularisation

Cette position contient les livraisons d'énergie non facturées au 31 décembre 2022, les charges payées d'avance ainsi que les produits à recevoir.

### 9. Actif immobilisé

	Placements à terme	Prêts à des tiers	Prêts aux sociétés du groupe	Participations	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2021	5 000 000	52 286 056	4 651 531	510 868 471	147 439 405	7 567 775	727 813 238
Augmentations		10 000 000	1 500 000	241 500	2 119 291	1 297 690	15 158 481
Diminutions		-103 873			-2 261 687		-2 365 560
Transfert court terme	-5 000 000	7 250 000	-1 000 000				1 250 000
Reclassement					90 090	-90 090	-
<b>Valeur brute au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>69 432 183</b>	<b>5 151 531</b>	<b>511 109 971</b>	<b>147 387 099</b>	<b>8 775 375</b>	<b>741 856 159</b>
Amortissements cumulés au 31.12.2021	-	600 000	759 131	373 232 029	30 218 528	3 152 633	407 962 321
Augmentations ordinaires				183 192	3 722 666	1 185 816	5 091 674
Augmentations complémentaires						48 221	48 221
Diminutions					-1 536 569		-1 536 569
Reclassement					-13 333	13 333	-
<b>Amortissements cumulés au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>600 000</b>	<b>759 131</b>	<b>373 415 221</b>	<b>32 391 292</b>	<b>4 400 003</b>	<b>411 565 647</b>
Valeur nette au 31.12.2021	5 000 000	51 686 056	3 892 400	137 636 442	117 220 877	4 415 142	319 850 917
<b>Valeur nette au 31.12.2022</b>	<b>-</b>	<b>68 832 183</b>	<b>4 392 400</b>	<b>137 694 750</b>	<b>114 995 807</b>	<b>4 375 372</b>	<b>330 290 512</b>

## Valeur brute des participations

Sociétés (*sociétés de partenaires)	Siège	%	CHF (31.12.2022)	%	CHF (31.12.2021)
* Rhonewerke AG	Emen	70	347 640 000	70	347 640 000
* Hydro-Rhône SA	Sion	100	370 000	100	370 000
* Merezenbach AG	Goms	25	850 000	25	850 000
* Lizerne et Morge SA	Sion	20	2 000 000	20	2 000 000
* Kraftwerk Dala AG	Inden	10	600 000	10	600 000
* Electra-Massa AG	Naters	11,5	2 492 375	11,5	2 492 375
* Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	10	2 000 000	10	2 000 000
* Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	10	2 436 235	10	2 436 235
* Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	20	6 673 333	20	6 673 333
* Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	5,8	3 304 000	5,8	3 304 000
* Nant de Drance SA	Finhaut	10	57 571 867	10	57 571 867
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	10	255 000	10	255 000
Blinnenwerk AG	Goms	9,1	100 000	9,1	100 000
Valgrid AG	Sion	46,1	17 184 000	51	10 200 000
B-Valgrid SA	Martigny	0	0	58	6 984 000
Genedis SA	Vernayaz	20	3 047 000	20	2 805 500
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	1	40 100	1	40 100
Hydro-Exploitation SA	Sion	26,2	3 409 000	26,2	3 409 000
EOS Holding SA	Lausanne	6,1	23 402 600	6,1	23 402 600
Énergie Électrique du Simplon SA	Simplon	2,7	4 501 950	2,7	4 501 950
Valpellets SA	Sion	50	1 500 000	50	1 500 000
Alp-Hydro SA	Sion	100	447 200	100	447 200
Swissgrid AG	Aarau	1,7	17 226 863	1,7	17 226 863
SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA	Granges-Paccot	3,1	1 719 445	3,1	1 719 445
Energiepark Z'Brigg AG	Emen	2	23 000	2	23 000
evpass SA	Le-Mont-sur-Lausanne	33	10 204 002	33	10 204 002
MBR SA	Massongex	50	500 000	50	500 000
Alp-Sun SA	Sion	80	1 512 000	80	1 512 000
Aliunid AG	Zug	7,5	1	7,5	1
Vièze-énergie SA	Champéry	10	100 000	10	100 000
<b>Total</b>			<b>511 109 971</b>		<b>510 868 471</b>

Le pourcentage des droits de vote et le pourcentage de participation sont équivalents

## Garanties

Dans les sociétés de partenaires, FMV SA s'est engagée, à l'instar des autres partenaires, à couvrir les charges desdites sociétés dans la proportion de sa participation, sauf accords spéciaux. En relation avec ces engagements et en particulier dans le contexte actuel des prix du kWh sur le marché, un montant adéquat figurant au niveau des provisions à long terme est réservé.

## Prêts aux sociétés du Groupe

Sociétés	31.12.2022	31.12.2021
Merenzenbach	600 000	600 000
Hydro-Rhône SA	759 131	759 131
evpass SA	-	1 000 000
MBR SA	3 792 400	2 292 400
<b>Total valeur brute</b>	<b>5 151 531</b>	<b>4 651 531</b>

## 10. Dettes à court terme / dettes à long terme portant intérêt

La société n'a aucune dette à court ni à long terme.

## 11. Provision « Risques ouverture du marché »

	2022	2021
Solde au 01.01	15 000 000	15 000 000
Augmentation (+) / Diminution (-)	-	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>15 000 000</b>	<b>15 000 000</b>

La dotation à la provision « Risques ouverture du marché » a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

## 12. Provision « Risques énergétiques »

	2022	2021
Solde au 01.01	166 782 184	154 282 184
Augmentation (+) / Diminution (-)	15 000 000	12 500 000
<b>Solde au 31.12</b>	<b>181 782 184</b>	<b>166 782 184</b>

Cette provision sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

## 13. Provision « Retours de concessions »

La provision « Retours de concessions » prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'État du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2022	2021
Solde au 01.01	103 290 432	103 290 432
Augmentation (+) / Diminution (-)	-	-
<b>Solde au 31.12</b>	<b>103 290 432</b>	<b>103 290 432</b>

## 14. Capital-actions

La liste des actionnaires figure à la page 26 du présent rapport.

## 15. Propres parts du capital

	2022		2021	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
<b>Total</b>	<b>24 016</b>	<b>2 331 045</b>	<b>24 016</b>	<b>2 331 045</b>

## 16. Cautionnement

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000, sans changement par rapport à 2021.

## 17. Actifs nantis

Néant

## 18. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel CPE se montent à CHF 193 102 au 31 décembre 2022 et à CHF 75 535 au 31 décembre 2021.

## 19. Autres engagements

Néant

## 20. Honoraires de l'organe de révision

	2022	2021
Prestations de révision	54 000	54 000
Autres prestations de service	-	4 300
<b>Total</b>	<b>54 000</b>	<b>58 300</b>

## 21. Imposition des sociétés de partenaires

Suite à l'accord fiscal portant sur les années 2009-2023, l'imposition des sociétés de partenaires est basée sur le modèle des coûts majorés + 10%. Le montant d'impôt 2022 est dès lors déterminé sur cette base.

De plus, suite à la réforme de l'imposition des sociétés entrée en vigueur au 01.01.2020 (RFFA), ces sociétés bénéficient de taux d'imposition réduits par rapport aux années précédentes et jusqu'en 2022.

## 22. Événements survenus après la date du bilan

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

## 23. Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société ne dépasse pas les 250 employés.

## Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes annuels à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de FMV SA, à Sion

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de FMV SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 34 à 42 du rapport de gestion) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

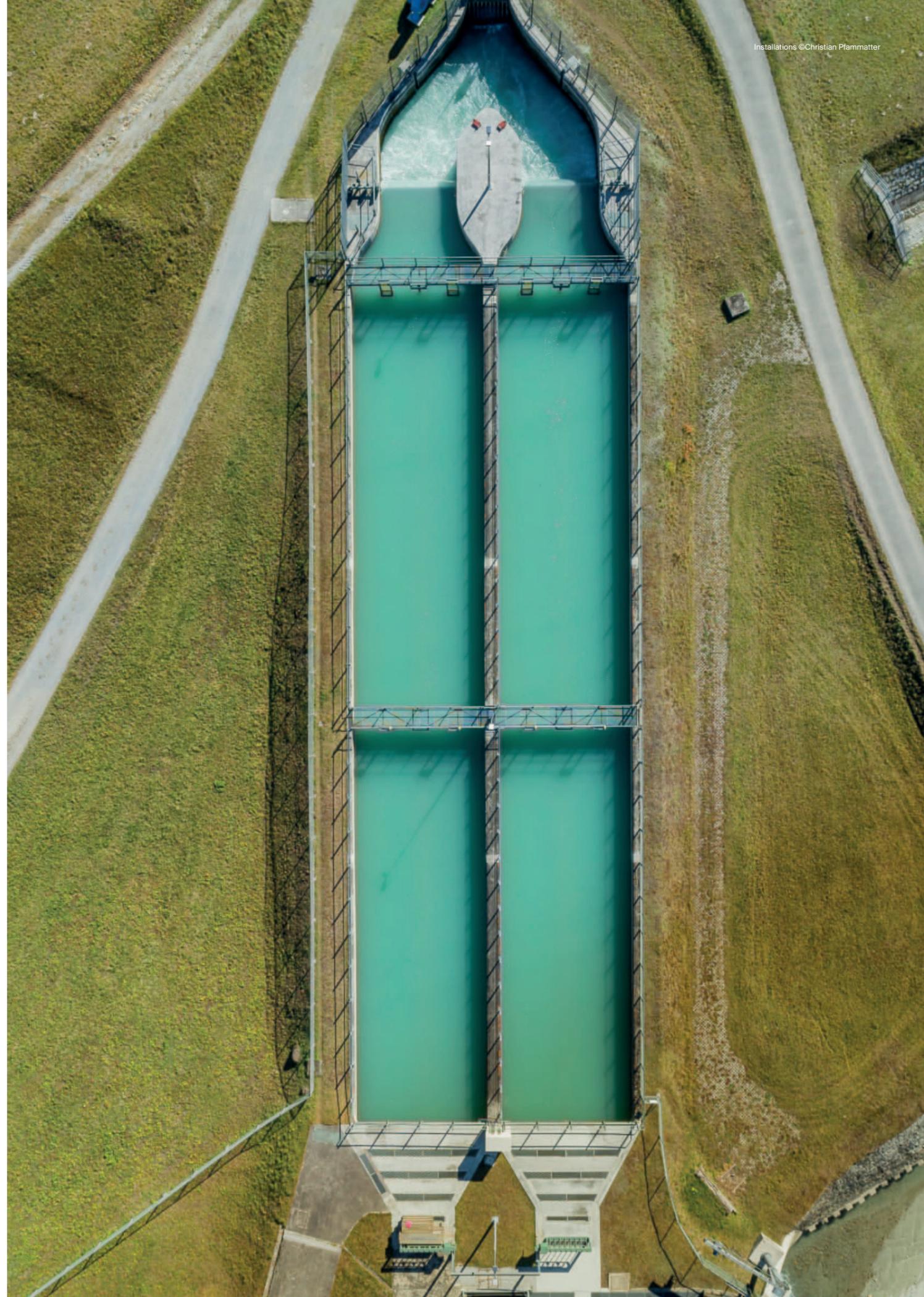


Anne-Laure Rey  
Experte-réviser agréée  
Réviser responsable



Raphaël Pianta  
Expert-réviser agréé

Martigny, le 31 mars 2023



05

# Le groupe FMV en chiffres

## Comptes consolidés

## Bases

Le boucllement des comptes de FMV SA et des sociétés du groupe FMV s'effectue selon des principes uniformes de présentation et d'évaluation. Les comptes annuels ont été repris dans les comptes consolidés sans ajustement (consolidation à la valeur comptable).

## Méthodes de consolidation

La consolidation des participations s'effectue comme suit :

**L'intégration proportionnelle** est appliquée aux sociétés de partenaires dans lesquelles FMV SA détient directement ou indirectement plus de 20 % du capital et envers lesquelles elle s'est engagée à couvrir les charges dans la proportion de sa participation. Dans ces cas, tous les postes du bilan et du compte de résultat sont pris en compte proportionnellement à la hauteur de la participation.

Les sociétés dans lesquelles FMV SA contrôle directement ou indirectement la majorité du capital-actions, à l'exception des sociétés de partenaires, sont consolidées selon la méthode de **l'intégration globale** : l'actif, le passif, les charges et les produits de ces sociétés sont intégrés à 100 % dans les comptes consolidés. La part des actionnaires minoritaires aux capitaux propres et au résultat du Groupe FMV est présentée séparément dans le bilan et dans le compte de résultat consolidé.

Les autres participations comprises entre 21 % et 50 % sont inscrites au bilan consolidé selon la méthode de la **mise en équivalence**. Ces participations reflètent ainsi la part du Groupe FMV aux capitaux propres des sociétés concernées.

Les participations inférieures ou égales à 20 % ne sont **pas consolidées**. Elles figurent à l'actif à leur valeur d'achat, sous déduction des amortissements nécessaires. Le compte de résultat consolidé englobe les dividendes encaissés durant la période.

La société Valpellets SA est détenue à 50 % par FMV SA. Elle est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle (joint-venture).

La société MBR SA est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence compte tenu du fait que celle-ci est porteuse du projet de construction du palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône, sans activité opérationnelle à ce jour.

N'ayant pas le même cœur de métier, la quote-part détenue dans evpass SA est considérée comme une participation financière et n'est donc pas consolidée au niveau du Groupe FMV.

Les sociétés Hydro-Rhône SA et Alp-Hydro SA n'ayant pas d'activité opérationnelle ne sont pas intégrées dans les comptes consolidés du Groupe FMV.

## Consolidation du capital

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode anglo-saxonne.

Les écarts de première consolidation (goodwill) sont portés à l'actif dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ». En règle générale, ils sont amortis de façon linéaire sur la durée résiduelle des concessions s'il s'agit de sociétés de partenaires ou, le cas échéant, linéairement sur 5 ans.

## Date de clôture

Les comptes consolidés se basent sur les comptes annuels audités des sociétés concernées. Si aucun boucllement intermédiaire n'est établi au 31 décembre, le dernier boucllement est pris en compte pour les sociétés dont la date de clôture ne correspond pas à celle de FMV SA.

## Périmètre de consolidation (État au 31.12.2022)

Sociétés	Siège	Capital-actions (en kCHF) au 31.12.2022	Part directe de FMV SA en % au 31.12.2022	Part du Groupe FMV en % au 31.12.2022	Méthode de consolidation
(*) Rhonewerke AG	Ernen	24 000	70		P
(*)(**) Kraftwerk Aegina AG	Obergoms	12 000		35	P
(*)(**) Kraftwerk Lötschen AG	Steg	25 000		35	P
(*)(**) Forces Motrices de la Gouggra SA	Sierre	50 000		19,3	P
(*) KW Merezenbach AG	Goms	500	25		P
Valpellets SA	Sion	3 000	50		P
Valgrid AG	Sion	37 000	46,1		E
Hydro-Exploitation SA	Sion	13 000	26,2	27,2	E
MBR SA	Massongex	1 000	50		E
Alp-Sun SA	Sion	500	80		G
(*) Lizerne et Morge SA	Sion	10 000	20		NC
(*) Forces Motrices de la Borgne SA	Vex	12 000	20		NC
(* )Electra-Massa AG	Naters	20 000	11,5		NC
(*) Kraftwerke Dala AG	Inden	6 000	10		NC
(*) Forces Motrices d'Orsières SA	Orsières	2 000	10		NC
(*) Forces Motrices de Sembrancher SA	Sembrancher	6 000	10		NC
(*) Forces Motrices de Martigny-Bourg SA	Martigny	3 000	5,8		NC
(*) Nant de Drance SA	Finhaut	350 000	10		NC
Genedis SA	Vernayaz	14 490	20		NC
Kraftwerk Täschbach AG	Täsch	2 500	10		NC
Blinnenwerk AG	Goms	1 100	9,1		NC
EOS Holding SA	Lausanne	324 000	6,1		NC
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG	Brigue-Glis	2 200	1		NC
Énergie Électrique du Simplon SA	Simplon	12 000	2,7		NC
Swissgrid AG	Aarau	334 495	1,73		NC
SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA	Granges-Paccot	54 895	3,12		NC
Energiepark Z'Brigg AG	Ernen	1 091	2,1		NC
evpass SA	Le-Mont-sur-Lausanne	11 788	33,1/3		NC
Aliunid AG	Zug	169	7,5		
Vièze-énergie SA	Champéry	10 000	10		
(f) Hydro-Rhône SA	Sion	100	100		NC
(f) Alp-Hydro SA	Sion	100	100		NC

P = Intégration professionnelle | G = intégration globale | E = mise en équivalence | NC = participation non consolidée | (\*) = sociétés de partenaires | (\*\*) = consolidation dans Rhonewerke AG | (f) = sans activité opérationnelle

**Relations entre les sociétés du Groupe FMV**

Les créances, les dettes, les produits et les charges internes du Groupe FMV sont neutralisés.

**Principes d'évaluation**

Les principes d'évaluation utilisés dans les présents comptes consolidés annuels sont conformes aux exigences du droit comptable suisse.

Sauf indication contraire, tous les montants et les sommes sont arrondis à l'unité franc suisse. Par conséquent, la somme des valeurs individuelles arrondies peut différer du total indiqué.

Les différents éléments de la fortune et des engagements sont évalués de manière uniforme au sein du Groupe FMV. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

**Titres**

Les titres figurent au bilan à leur prix d'achat ou à la valeur du marché si celle-ci est inférieure à la valeur d'achat ou s'il s'agit d'actifs cotés en bourse. Les éventuels ajustements sont comptabilisés par le compte de résultat.

**Créances sur ventes et prestations**

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sous déduction de corrections de valeur individuelles économiquement nécessaires.

**Stocks**

Les corrections de valeur économiquement nécessaires sont comptabilisées par le compte de résultat.

**Immobilisations financières**

Les participations non consolidées sont portées au bilan sur la base des coûts d'acquisition, sous déduction des amortissements nécessaires.

**Immobilisations incorporelles**

Les biens immatériels comprennent les écarts de première consolidation (goodwill) résultant de la consolidation du capital, des frais d'études engagés pour des projets à long terme ainsi que de solutions informatiques.

**Immobilisations corporelles**

Les biens matériels figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de construction. Les amortissements sont calculés de manière linéaire, en tenant compte de la durée économique d'utilisation, de la nature des équipements et/ou de la durée de concession.

Les durées d'amortissement pratiquées sur les valeurs historiques sont en principe les suivantes :

Barrages, usine, génie civil, conduites et galeries	de 60 à 80 ans
Mesures de compensation	de 60 à 80 ans
Lignes électriques	de 25 à 50 ans (selon le niveau de tension)
Installations mécaniques	de 25 à 40 ans
Installations électriques	de 25 à 40 ans
Équipements hydrauliques	de 20 à 40 ans
Immeubles	de 15 à 50 ans
Centre de conduite	de 10 à 15 ans
Mobilier	10 ans
Informatique	de 1 à 5 ans
Véhicules/outillage	1 année

**Dettes portant intérêt**

Les emprunts dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont portés au bilan dans les dettes à long terme portant intérêt, ceux dont l'échéance est inférieure à 12 mois dans les dettes à court terme portant intérêt.

**Provisions**

Les provisions sont constituées sur la base des engagements individuels et des risques dont l'échéance ou le montant sont incertains.

**Impôts**

Tous les impôts dus au bouclage des comptes sont provisionnés, indépendamment de leur échéance.

**Cours de change**

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2022 est celui publié mensuellement par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

En CHF	Notes	2022	2021
Vente et échanges d'énergie		404 744 563	252 670 648
Autres produits d'exploitation	1	18 331 551	18 708 288
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>423 076 114</b>	<b>271 378 936</b>
Achat et échanges d'énergie		-310 973 432	-183 381 791
Frais de personnel		-16 093 485	-15 159 953
Autres charges d'exploitation		-46 292 905	-24 017 337
Redevances et impôt spécial	2	-13 493 040	-13 720 323
<b>Résultat avant financement, impôts sur le bénéfice et amortissements (EBITDA)</b>		<b>36 223 252</b>	<b>35 099 532</b>
Amortissements et corrections de valeur	3	-11 939 263	-11 259 615
<b>Résultat avant financement et impôts sur le bénéfice (EBIT)</b>		<b>24 283 989</b>	<b>23 839 917</b>
Produits financiers	4	3 935 223	3 183 086
Quote-part au résultat des sociétés mises en équivalence		1 843 020	2 457 230
Charges financières		-4 888 028	-3 067 916
<b>Résultat opérationnel du Groupe</b>		<b>25 174 204</b>	<b>26 412 317</b>
Produits extraordinaires	5	1 684 057	22 488 428
Charges extraordinaires	6	-15 249 689	-34 513 502
<b>Résultat extraordinaire</b>		<b>-13 565 632</b>	<b>-12 025 074</b>
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice (EBT)</b>		<b>11 608 572</b>	<b>14 387 243</b>
Impôts sur le bénéfice	7	-3 747 824	-5 206 727
Part intérêts minoritaires		-33 421	-19 870
<b>Part de FMV SA au résultat du Groupe</b>		<b>7 827 327</b>	<b>9 160 646</b>

En CHF	Notes	2022	2021	
<b>Actif</b>				
<b>Actif circulant</b>				
Trésorerie et actifs cotés en bourse	8	116 390 889	72 817 050	
Créances sur ventes et prestations		22 869 325	29 526 457	
Autres créances à court terme		2 612 910	1 522 688	
Prêts à court terme	9	25 500 000	39 458 852	
Stocks		1 087 011	706 002	
Instruments dérivés	10	9 130 075	9 176 300	
Actifs de régularisation		12 551 072	15 503 114	<b>168 710 463</b>
<b>Actif immobilisé</b>				
11				
Immobilisations financières		202 882 289	188 250 833	
Immobilisations incorporelles		6 552 924	7 023 587	
Immobilisations corporelles		193 977 089	198 796 312	<b>394 070 732</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>593 553 584</b>	<b>562 781 195</b>	
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>				
Dettes sur achats et prestations		25 323 598	25 783 055	
Dettes à court terme portant intérêt	12	5 408 750	7 228 750	
Passifs de régularisation		73 405 314	62 858 057	<b>95 869 862</b>
<b>Capitaux étrangers à long terme</b>				
Dettes à long terme portant intérêt	13	22 112 250	17 528 500	
Provisions	14	300 247 063	285 227 000	<b>302 755 500</b>
<b>Part des fonds propres aux minoritaires</b>	15	157 869	124 449	<b>124 449</b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital-actions		100 000 000	100 000 000	<b>100 000 000</b>
Réserve légale issue du bénéfice		22 967 699	22 295 374	
Réserve facultative issue du bénéfice		26 000 000	26 000 000	
Réserve de consolidation		9 145 917	6 830 259	
Bénéfice reporté		3 288 842	2 076 150	
Bénéfice de l'exercice		7 827 327	9 160 646	
Propres parts du capital	21	-2 331 045	-2 331 045	
Total réserves du Groupe	16	<b>66 898 740</b>	<b>64 031 384</b>	
<b>Total du passif</b>		<b>593 553 584</b>	<b>562 781 195</b>	

En CHF	2022	2021
Résultat annuel	7 827 327	9 160 646
Amortissements, corrections de valeur et autres corrections	11 907 773	10 974 230
Charges extraordinaires	15 020 063	12 519 250
Dividendes encaissés des sociétés mises en équivalence	1 123 059	1 099 059
Charges et produits non monétaires	-2 965 541	-3 536 419
<b>Cash-Flow</b>	<b>32 912 681</b>	<b>30 216 766</b>
Variation des créances	5 566 910	-10 081 670
Variation des instruments dérivés	46 225	-2 216 894
Variation des actifs de régularisation	2 952 042	-5 802 579
Variation des stocks	- 381 009	- 84 892
Variation des dettes sur achats et prestations	- 459 457	5 546 877
Variation des passifs de régularisation	10 547 257	-10 003 218
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>18 271 968</b>	<b>-22 642 376</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>51 184 649</b>	<b>7 574 390</b>
Investissements immobilisations corporelles et incorporelles	-7 275 302	-6 131 549
Désinvestissements immobilisations corporelles	758 000	-
Placements à terme	5 000 000	-
Variation des prêts octroyés	-3 687 275	7 765 449
Variation des participations	- 241 500	-9 154 613
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-5 446 077</b>	<b>-7 520 713</b>
Variation des emprunts	2 763 750	-2 503 750
Paiement du dividende	-4 959 973	-2 975 984
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>-2 196 223</b>	<b>-5 479 734</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>43 542 349</b>	<b>-5 426 057</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Au 01.01	71 867 486	77 293 543
Au 31.12	115 409 835	71 867 486
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>43 542 349</b>	<b>-5 426 057</b>

### 1. Autres produits d'exploitations

	2022	2021
Prestations pour tiers	17 715 647	18 040 795
Prestations propres portées à l'actif	615 904	667 493
<b>Total</b>	<b>18 331 551</b>	<b>18 708 288</b>

### 2. Redevances et impôt spécial

Ce poste représente les redevances et l'impôt spécial versés aux communautés publiques qui ont octroyé les concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques.

### 3. Amortissements et corrections de valeurs

	2022	2021
Prêts à court terme	-	225 000
Immobilisations financières	99 192	232 960
Immobilisations incorporelles	1 664 930	1 469 962
Immobilisations corporelles	10 175 141	9 331 693
<b>Total</b>	<b>11 939 263</b>	<b>11 259 615</b>

### 4. Produits financiers

	2022	2021
Intérêts actifs	505 862	389 081
Dividendes	3 429 361	2 794 005
<b>Total</b>	<b>3 935 223</b>	<b>3 183 086</b>

### 5. Produits extraordinaires

Cette rubrique comprend principalement des remboursements d'indemnités d'assurance.

### 6. Charges extraordinaires

Cette position intègre la dotation de CHF 15 000 000 à la provision long terme « Risques énergétiques ». Cette provision a pour but de financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, notamment les risques de volume et de prix. Le solde de la rubrique est constitué de constitution de provision.

### 7. Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat opérationnel. Les attributions aux provisions long terme via la position « Charges extraordinaires » sont ainsi fiscalisées.

### 8. Trésorerie et actifs cotés en Bourse

	2022	2021
Trésorerie	115 409 835	71 867 486
Titres cotés en Bourse	981 054	949 564
<b>Total</b>	<b>116 390 889</b>	<b>72 817 050</b>

### 9. Prêts à court terme

Les prêts à court terme s'élèvent à CHF 25 500 000 au 31.12.2022 et seront échus durant l'exercice 2023.

### 10. Instruments dérivés

FMV SA conclut des instruments dérivés comme protection contre la baisse du risque de change EUR/CHF. Ces instruments financiers sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse, soit à leur coût d'acquisition ou à la valeur de marché si celle-ci est plus basse à la date d'établissement du bilan.

Au 31.12.2022, les instruments dérivés s'élèvent à CHF 9 130 075 pour des protections du risque de change EUR/CHF sur les années 2023 à 2026.

À fin 2021, les instruments dérivés actifs totalisaient CHF 9 176 300 pour des protections du risques de change EUR/CHF sur les années 2022 à 2025.

### 11. Actifs immobilisés

	Immobilisations financières	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeur brute au 31.12.2021	229 599 862	348 518 957	429 233 645	1 007 352 464
Reclassements / retraitements	-	-90 090	247 558	157 468
Augmentations	20 834 521	1 297 690	5 977 612	28 109 823
Diminutions	-6 103 873	-	-2 261 687	-8 365 560
<b>Valeur brute au 31.12.2022</b>	<b>244 330 510</b>	<b>349 726 557</b>	<b>433 197 128</b>	<b>1 027 254 195</b>
Amortissement cumulés au 31.12.2021	41 349 029	341 495 370	230 437 333	613 281 732
Reclassements / retraitements	-	13 333	144 135	157 468
Augmentations	99 192	1 664 930	10 175 141	11 939 263
Diminutions	-	-	-1 536 570	-1 536 570
<b>Amortissement cumulés au 31.12.2022</b>	<b>41 448 221</b>	<b>343 173 633</b>	<b>239 220 039</b>	<b>623 841 893</b>
Valeur nette au 31.12.2021	188 250 833	7 023 587	198 796 312	394 070 732
<b>Valeur nette au 31.12.2022</b>	<b>202 882 289</b>	<b>6 552 924</b>	<b>193 977 089</b>	<b>403 412 302</b>

#### Immobilisation financières (détails des valeurs brutes)

	31.12.2022	31.12.2021
Participations non consolidées	138 514 971	138 273 470
Participations mises en équivalence	32 140 956	30 297 936
Placements à terme	-	5 000 000
Prêts	73 674 583	56 028 456
<b>Total</b>	<b>244 330 510</b>	<b>229 599 862</b>

#### Immobilisations incorporelles (détails des valeurs brutes)

	31.12.2022	31.12.2021
Projets à long terme	759 131	759 131
Droits de prélèvements d'énergie	338 095 597	338 095 597
Autres	10 871 829	9 664 229
<b>Total</b>	<b>349 726 557</b>	<b>348 518 957</b>

Les « Droits de prélèvement d'énergie » représentent les écarts de consolidation provenant des prises de participation dans les sociétés de production consolidées.

### 12. Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2022	31.12.2021
FMV SA	-	-
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	5 408 750	7 228 750
<b>Total</b>	<b>5 408 750</b>	<b>7 228 750</b>

### 13. Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2022	31.12.2021
FMV SA	-	-
Sociétés de partenaires, intégrées proportionnellement	22 112 250	17 528 500
<b>Total</b>	<b>22 112 250</b>	<b>17 528 500</b>

Dans le cas des sociétés de partenaires intégrées proportionnellement, il s'agit de la part revenant au Groupe FMV.

**14. Provisions**

	31.12.2022	31.12.2021
Risques ouverture du marché	15 000 000	15 000 000
Risques énergétiques	181 782 184	166 782 184
Retours de concessions	103 290 432	103 290 432
Autres provisions	174 447	154 384
<b>Total</b>	<b>300 247 063</b>	<b>285 227 000</b>

La provision « Risques ouverture du marché » a pour but de couvrir les risques liés au contexte législatif évolutif.

	2022
État au 01.01	15 000 000
Augmentation (+) / diminutions (-)	-
<b>État au 31.12</b>	<b>15 000 000</b>

La provision « Risques énergétiques » sert à financer la couverture des risques liés à la gestion du portefeuille énergétique, principalement les risques de volume et de prix.

	2022
État au 01.01	166 782 184
Augmentation (+) / diminutions (-)	15 000 000
<b>État au 31.12</b>	<b>181 782 184</b>

La provision « Retours de concessions » prépare notamment le financement du rachat des droits de participation de l'État du Valais aux aménagements hydroélectriques, selon les dispositions de l'art. 6 de la LFMV du 15 décembre 2004.

	2022
État au 01.01	103 290 432
Augmentation (+) / diminutions (-)	-
<b>État au 31.12</b>	<b>103 290 432</b>

**15. Part des fonds propres aux minoritaires**

	2022
État au 01.01	124 449
Intérêts des minoritaires au résultat	33 421
<b>État au 31.12</b>	<b>157 869</b>

**16. Réserves du Groupe**

	2022
État au 01.01	64 031 384
Dividende 2021	- 4 959 971
Part de FMV SA au résultat annuel	7 827 327
<b>État au 31.12</b>	<b>66 898 740</b>

**17. Cautionnement**

Dans le cadre du financement bancaire de la société Valpellets SA, FMV SA s'est portée caution pour un montant de CHF 3 000 000, sans changement par rapport à 2021.

**18. Actifs nantis**

Néant

**19. Dette envers les institutions de prévoyance professionnelle**

Les engagements à court terme envers l'institution de prévoyance du personnel CPE se montent à CHF 193 102 au 31 décembre 2022 et à CHF 75 535 au 31 décembre 2021.

**20. Capital-actions**

La liste des actionnaires figure à la page 26 du présent rapport.

**21. Propres parts du capital**

	2022		2021	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
<b>Total</b>	24 016	2 331 045	24 016	2 331 045

**22. Autres engagements**

Néant

**23. Imposition des sociétés de partenaires**

Suite à l'accord fiscal portant sur les années 2009-2023, l'imposition des sociétés de partenaires est basée sur le modèle des coûts majorés + 10 %. Le montant d'impôt 2022 est dès lors déterminé sur cette base. En outre, à la suite de la réforme de l'imposition des sociétés entrée en vigueur au 01.01.2020 (RFFA), ces sociétés bénéficient de taux d'imposition réduits par rapport aux années précédentes et jusqu'en 2022.

**24. Événements survenus après la date du bilan**

Aucun élément n'est à signaler à ce jour.

**Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés de FMV SA, à Sion**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de FMV SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2022, le compte de résultat consolidé, et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 48 à 56 du rapport de gestion) sont conformes à la loi suisse et aux principes de consolidation et d'évaluation décrits en annexe.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation du groupe ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Fiduciaire FIDAG SA

  
 Anne-Laure Rey  
 Experte-réviseur agréée Réviseur  
 responsable

  
 Raphaël Pianta  
 Expert-réviseur agréé

Martigny, le 31 mars 2023

## **Impressum**

### **Rapport de gestion FMV 2022**

Édité en français et en allemand, mai 2023

### **Éditeur**

FMV SA

### **Responsable de la publication**

Jérôme Bonvin, FMV SA

### **Textes**

Pascal Fauchère, FMV SA

### **Graphisme et mise en page**

BuzzBrothers



Rue de la Dixence 9  
Case postale  
1951 Sion

**T** + 41 27 327 45 00  
info@fmv.ch

**fmv.ch**